

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
POUVOIR JUDICIAIRE



TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE KINSHASA/GOMBE

Cabinet du Greffier Divisionnaire

- N°Ord : 029/D.15/2024/portant
jonction de payer.

La Société BORGERWEERT (RDC) Sarl
Contre : la République Démocratique
du Congo

Nous, Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la République Démocratique du Congo, mandons et ordonnons à tous les Huissiers de Justice de mettre le présent protocole d'accord à exécution, aux Procureurs Généraux et Procureurs de la République d'y tenir la main et à tous commandants ou officiers de force publique de prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis ;

En foi de quoi, la présente expédition a été signée et scellée par le Greffier Divisionnaire du Tribunal de Grande Instance de Kinshasa/Gombe et par lui délivrée sous forme de grosse en date du 23/7/2024 à la demande du requérant ;

Pour le Tribunal de Grande Instance de Kinshasa/Gombe collationnée par le Greffier Divisionnaire.



Greffier Divisionnaire

André KUNYIMA NSESA MALU =/=

Chef de Division